

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

# L'ETUDIANT

REVUE MENSUELLE

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

ABONNEMENT · \$1.00 par année. (Pour la jeunesse, les instituteurs et les jeunes filles, \$0.50) Les abonnements datent du 1er janvier. On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de *L'Étudiant* à F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, au Collège Joliette, à Joliette, P. Q. Canada. 4 centims le numéro.

Pour le sommaire, voir page  
148.

## Maladies des Poumons, Asthme

**SONT GUÉRISSABLES.** La méthode, prompt et certain, est aidée par des remèdes excellents et effectifs. Après quatre semaines d'emploi un soulagement certain sera senti. Envoyez le récit complet des symptômes, et adressez, en envoyant des timbres pour la réponse, à

**HYGIEA OFFICE,**  
New-York.

2 f.

Ai-je abonné ma petite sœur  
au COUVENT ?

## EPILEPSIE

**CEUX** qui souffrent de crampes et de débilité nerveuse sont guéris sûrement par une méthode approuvée et absolument sûre. Traitement par lettre. Envoyez un récit complet des symptômes et adressez en envoyant des timbres pour la réponse, à

**HYGIEA OFFICE,**  
New-York.

2 f.

Ai-je acheté LA NATURE, LA  
RACE ET LA SANTÉ, dans leurs  
rapports avec le travail ?



ON recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St-Henri, P. Q.," jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St-Henri.

On pourra voir les devis au département des travaux publics, Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. A. Raza, Architecte, Montréal, à partir de Lundi, le 22 Septembre 1890. L'on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministre ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

**A. GOBEL,**  
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,  
Ottawa, 16 Septembre 1890.

Ai-je payé mon abonnement  
à L'ETUDIANT ?

**MUSICA SACRA**, publication recommandée. 18, rue Mage, Toulouse.

**L'ECHO DE LA SEMAINE.** Les professeurs de rhétorique et de littérature peuvent s'abonner à notre bureau.